

BULLETIN D'INSCRIPTION **A REMPLIR EN LETTRE MAJUSCULE**

INSCRIPTION PAR L'ENTREPRISE

Entreprise
 N° Siret NAF
 Adresse
 Code postal Ville
 Téléphone Fax N° mobile
 N° habilitation Adhérent FFPF ☐ OUI ☐ NON
 Représenté(e) par M. / Mme
 Fonction dans l'entreprise E-mail

INSCRIPTION INDIVIDUELLE - STAGIAIRE PARTICIPANT

Nom Prénom
 Date de naissance N° de sécurité sociale
 Adresse
 Code postal Ville
 Téléphone E-mail
 Si inscription par l'entreprise, poste actuellement occupé
 Depuis le

MODULE(S) CHOISI(S) (rayer les mentions inutiles) **PERIODE DEMANDEE : MOIS.....ANNEE.....**

70 H Maître de cérémonie	70 H Professionnalisation	140 H Conseiller funéraire	70H Gestion Compta	AUTRE
-----------------------------	------------------------------	-------------------------------	-----------------------	-------

MONTANT D'INSCRIPTION Règlement par chèques bancaires à l'ordre de E.N.A.M.E.F.

☐ Montant de la Formation : € + Frais de dossier 30 €

PRISE EN CHARGE PAR UN ORGANISME FINANCEUR

La formation fera-t-elle l'objet d'une prise en charge : ☐ oui ☐ non
 Si oui, lequel (Pôle emploi, Opco EP, Transitions pro, CPF, autres...)

Adresse
 Code postal Ville
 Personne à contacter
 Téléphone E-mail

SIGNATURE – ACCEPTATION

La signature du présent bulletin implique l'acceptation sans réserve des conditions d'inscription figurant au dos.

À Le

Nom et titre du signataire (si entreprise) Signature et / ou Cachet de l'entreprise :

.....
.....

CONDITIONS D'INSCRIPTION ET DE VENTE *REF. : E10C07I02

INSCRIPTION

L'inscription est effectuée sur le bulletin de l'E.NA.ME.F. adressé par courrier, signé par l'entreprise ou le participant (dans le cas d'une inscription individuelle).

La réservation sera effective sous réserve des places disponibles dès réception du bulletin mentionné ci-dessus et des frais d'inscription ainsi que d'un chèque du tiers du montant de la formation nonobstant l'existence d'une prise en charge tierce.

E.NA.ME.F étant une association, le versement d'une cotisation annuelle est indispensable et inclus dans le montant total du devis.

Dans le cas où une entreprise ou un particulier, commande plusieurs formations la même année civile, il sera déduit la part représentant la cotisation à compter du second dossier d'inscription.

La date limite d'inscription est fixée à 3 semaines avant le premier jour du stage (sous réserve des places disponibles).

Dans le cas d'une éventuelle demande de participation auprès d'un organisme financeur par l'entreprise ou le participant (dans le cas d'une inscription individuelle), et afin d'aider l'entreprise ou le participant à la constitution de son dossier, l'E.NA.ME.F fera parvenir :

- Une attestation d'inscription ;
- Une convention de formation précisant le programme de la formation et le cas échéant un programme détaillé ;
- L'emploi du temps de la formation choisie ;
- Une facture pro forma sur demande ;

Le montant de la formation est redevable à l'inscription et sans escompte. Toute formation commencée est due dans son intégralité.

L'absence de paiement intégral dans le délai prévu à 60 jours à date d'émission de la facture entraînera de plein droit la facturation d'une clause pénale à hauteur de 12,5% de la somme impayée, avec un minimum de 40 euros.

ANNULATION

Toute annulation, pour être effective, doit être confirmée par courrier en LRAR 21 jours calendaires avant le premier jour de la formation. Dans ce cas, seuls les frais de dossier et d'inscription resteront acquis à l'E.NA.ME.F, la facture émise n'aura pas valeur de convention.

En cas d'annulation à moins de 21 jours avant le premier jour de formation, le chèque d'acompte sera encaissé dès le début de la formation initialement choisie et les 2/3 du montant total de la facture resteront acquis à l'E.NA.ME.F.

MODALITES PRATIQUES

L'E.NA.ME.F. peut être amenée à modifier les dates de stages ou le déroulement de la formation. Le cas échéant, l'entreprise ou le participant sera immédiatement informé(e) par appel téléphonique avec confirmation écrite contenant propositions de nouvelles dates. L'entreprise ou le participant à une formation prendra toute disposition concernant son déplacement, son hébergement et sa restauration.

Une documentation pédagogique sera fournie pour chaque module de formation à chaque participant.

Une feuille de présence individuelle établie par l'E.NA.ME.F sera signée chaque jour par le participant et sera fournie à l'entreprise ou à l'organisme de prise en charge en fin de formation. Dans le cas où l'organisme de prise en charge requiert des feuilles d'émargements spécifiques, ces dernières doivent être communiquées à l'E.NA.ME.F avant le premier jour de la formation.

Dans le cas d'une prise en charge par un organisme financeur, tout document nécessaire à la gestion du dossier doit être communiqué à l'E.NA.ME.F avant le premier jour de la formation.

A l'issue de la formation, une attestation de formation théorique sera envoyée à chaque stagiaire, après paiement de la totalité de la formation et à condition que la formation ait été suivie dans son intégralité.

DROIT ET COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Les litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la compétence du tribunal de Commerce de Paris quel que soit le domicile ou le siège du demandeur. Tout participant à une des formations d'E.NA.ME.F qui ne serait pas inscrit au registre du Commerce ou des Métiers se verrait appliquer les dispositions juridictionnelles auprès du tribunal compétent.

La loi française s'appliquera en cas de litige avec un participant étranger.

*** Les conditions d'inscription et de vente prévalent sur les conditions générales de vente des organismes tiers.**

Date et signature du participant précédés de la mention :

« Lu et approuvé, bon pour accord et présence lors de la formation »